

OBJECTIFS

Comprendre le métier d'exploitant agricole aujourd'hui repérer ce qui peut être source de difficultés et ce qui peut faire ressource pour mieux vivre son travail.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Exprimer ses expériences pour une meilleure santé au travail

PUBLIC

Exploitants agricoles alsaciens

PRÉ-REQUIS : aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités

1 jour (7 heures)

• **14 novembre à la MSA de Molsheim** 30 Rue des Vergers

• **30 novembre 2023 à Sainte Croix en Plaine**

9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Repas pris en charge par la CAAA ou la Chambre d'Agriculture

Intervenants :

Denis LITT, conseiller prévention CAAA

Agathe DA COSTA OLIVEIRA, infirmière Santé au Travail Msa d'Alsace

Sandrine CALVEL, médecin du Travail Msa d'Alsace

Coût de la formation : 200 € (nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **0 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **50 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociapiat (ex-FAFSEA) : **150 €** (prise en charge partielle possible)

Autre salarié/particulier : **200€**

Formation cofinancée par :



Contenu :

- ◆ La stratégie d'exploitation
- ◆ L' image du métier d'agriculteur et les évolutions du contexte agricole
- ◆ Le stress et les risques psycho sociaux
- ◆ Les moyens de prévention
- ◆ Les plans d'action.

Méthodes pédagogiques :

Apports de connaissances, études de cas , travail en sous-groupes et échanges

JE M'INSCRIS :



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 – Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Référénts handicap : Claire Wir (03 89 20 97 00) et Isabelle Leitz (03 88 19 17 17)

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>